Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213503501-20251124-2025117DELIB-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 24 novembre à 20 heures,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, HOUGET François, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, LOUASIL Éric
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : /
Etaient absents : MAIGRET Cédric, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille
Date de convocation : 14 novembre 2025
Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents :10
votants : 10
Pouvoir : /
BOISHUS Jacqueline a été désigné secrétaire.

2025-11-7 : VOTE DE LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE A L'ECOLE PRIVEE SAINT AIGNAN

Le Maire a exposé :

Les établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association avec l'Etat bénéficient d'une participation financière municipale versée sous forme d'une contribution financière obligatoire par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la contribution forfaitaire obligatoire au profit de l'école privée Saint Aignan pour l'année 2026 selon le barème moyen départemental applicable à la rentrée 2025 :

- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en élémentaire : 493 €
- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en maternelle : 1 554 €

Effectif au 1er janvier 2026 : 60 élèves (36 élèves en élémentaire, 26 élèves en maternelle)

Coût moyen départemental	Nombre d'élèves	Total
493 €	34	16 762 €
1 554 €	26	40 404 €
TOTAL		**57 166 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de VERGÉAL (35) Ille et Vilaine